édit. resp. : Marie-Emmanuelle André-Dumont
Rue Besme, 132 1081 Bruxelles
02 649 08 79
Bur. Dépôt Brux. X

bpost
PB-PP | B-305006
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bimestriel d'information n°176
Mars-Avril 2023

Edité par « Jeunes pour la Vie » asbl
132 rue Besme 1081 Bruxelles
02 649 08 79 (après 16h ou les WE)
jvl-jpv@live.be
www.jeunespourlavie.org
BE35 0882 1425 7837

EDITORIAL

Un couple de mon entourage découvre, après des années d'attente et un premier essai de FIV, qu'ils n'attendent pas un bébé, mais des triplés, un des deux embryons implantés s'était multiplié. Ils étaient heureux de porter enfin la vie, mais tout de même terrifiés. Lors du premier rendez-vous, le professeur qui les reçoit prend une feuille et note ce qui leur tombe dessus « risques pour votre santé, risques financiers, risque pour votre couple, risque de très grande prématurité, etc. » Abasourdis, ils entendent le professeur leur dire que pour la réduction embryonnaire, il conseille qu'on supprime les jumeaux. De toute façon, ils pourront en avoir un deuxième dans quelques années, mais deux ou trois en une fois, vous n'êtes pas sérieux. C'est ainsi que, croyant bien faire, ils ne gardent que le bébé unique.

Un couple a deux fils, conçus naturellement. Ne voulant pas prendre le risque d'un troisième, ils se rendent dans un autre pays européen pour choisir le sexe de leur enfant par FIV. Cette pratique est encore illégale en Belgique, sauf dans le cas de maladies liées au sexe de l'embryon.

Une conversation porte sur la disparition en vue des personnes rousses aux yeux bleus. Quelqu'un évoque la solution de pouvoir sélectionner des embryons sur ces critères. Quitte à en supprimer une dizaine qui ne répondraient pas à ces critères. L'être humain brun aux yeux bruns, réduit dans une éprouvette parce qu'il n'est pas en voie de disparition. Cela semble impossible, mais ce n'est déjà plus inimaginable.

Ces histoires donnent froid dans le dos. Comment en est-on arrivé la? Notre laxisme général et ce désir d'avoir exactement ce qu'on veut et maintenant. Un bébé, oui mais pas deux! Mais pas de fille ! Mais pas de brun! Et la médecine qui permet et encourage, au nom du progrès. Toujours plus, toujours pire plutôt. Si plus rien ne nous choque, qu'est-ce qui nous arrêtera? Cela se passe sous vos yeux, dans vos familles. Informez-vous, réveillons-nous!

Marche pour la Vie!

Notez le en grand et rouge dans votre agenda, passez le mot et distribuez affiches et flyers. Mais surtout : soyez la! Besoin d'informations, d'affiches ou de flyers? Contactez-nous! Besoin d'aide pour vous y rendre? On peut vous aider! Il n'est pas H-1 mais H+1, soyez présents pour donner un signal fort.

Paris, on y était !

Cette année encore, la Marche pour la Vie française a eu lieu à Paris le 22 janvier 2023, en réponse à la situation politique tendue en France. Alors qu'un projet de loi sur la fin de vie est sur le point d'être examiné par le Parlement, avec la possibilité d'inclure l'euthanasie, et qu'une proposition de loi sur la constitutionnalisation de l'avortement est également sur la table, plus de 20.000 manifestants se sont rassemblés pour faire entendre leur voix.

Le thème principal de cette année était l'euthanasie, et des intervenants de haut niveau ont pris la parole sur ce sujet, notamment le Professeur de médecine Timothy Devos et le Dr Hubert Tesson, spécialiste en soins palliatifs, ainsi que des représentants d'associations partenaires.

Les intervenants lors de la marche, notamment le Professeur Timothy Devos, médecin belge, ont clairement énoncé leur opposition à l'euthanasie et au suicide assisté et leur engagement en faveur des soins palliatifs. La situation actuelle en Belgique, où l'euthanasie est de plus en plus considérée comme la norme de la bonne mort, est un avertissement pour le reste du monde sur ce qui peut arriver si nous ne nous engageons pas fermement en faveur des soins palliatifs.

En ce qui concerne les projets de fin de vie, la Marche pour la Vie s'oppose fermement à l'euthanasie et au suicide assisté, prônant un accès étendu aux soins palliatifs pour les personnes en fin de vie. Malheureusement, seules 30% des personnes éligibles aux soins palliatifs en France en bénéficient actuellement, et il n'y a pas d'unités de soins palliatifs dans 26 départements du pays. De plus, l'autorisation de l'euthanasie et du suicide assisté dans certains pays peut entraver le développement des soins palliatifs, car les ressources sont détournées dans ce sens.

La Marche pour la Vie estime que le projet de loi visant la constitutionnalisation de l'avortement est inutile et potentiellement dangereuse. Elle pourrait remettre en cause la clause de conscience des médecins, et allonger les délais pour l'avortement. La Marche pour la Vie encourage les sénateurs à rejeter cette proposition, comme ils l'ont fait avec un texte similaire en octobre 2022. La Marche pour la Vie considère que le droit à la vie est le seul droit constitutionnel en matière de vie, et que le droit de tuer ne peut jamais devenir un droit constitutionnel et que cette proposition est inutile et dangereuse pour la société française.

Dans son discours, le professeur Timothy Devos a discuté de la situation en Belgique concernant l'euthanasie. Il a noté que la loi euthanasie votée il y a 20 ans n'a pas tenu ses promesses, avec une estimation d'une euthanasie sur trois n'étant pas déclarée.

Le contrôle sur la loi est considéré inopérant et sans garantie d'indépendance. Devos a également noté que les soins palliatifs et l'euthanasie ne sont pas compatibles. Il a décrit comment l'euthanasie est de plus en plus considérée comme la norme de la bonne mort, alors que les soins palliatifs sont largement ignorés.

Le nombre d'euthanasies continue d'augmenter en Belgique, y compris chez les personnes âgées de plus de 80 ans. Le professeur Devos a conclu en disant que c'est une évolution inquiétante.

La Marche pour la Vie 2023 a été un événement puissant pour les défenseurs de la vie en France. Avec la proposition de loi sur la fin de vie et la constitutionalisation de l'avortement, il est plus important que jamais de se tenir debout pour la vie.

En conclusion, la Marche pour la Vie 2023 était un appel à l'action pour les défenseurs de la vie, pour s'opposer à l'euthanasie et au suicide assisté et pour plaider en faveur des soins palliatifs. Nous espérons que les décideurs politiques écouteront les voix des nombreux participants et prendront les mesures appropriées pour protéger la vie humaine.

Le drame de l'euthanasie psychiatrique

En 2021, le taux d'euthanasies déclarées et effectuées pour des raisons psychologiques atteignait 20%. Trois histoires fort médiatisées se succèdent et montrent la fragilité de cette loi.

Le procès Tine Nys est une affaire de grande importance en Belgique qui concerne l'euthanasie et les limites de sa pratique. Cette jeune femme de 38 ans souffre de dépression pendant des années. En 2010, elle décide de demander l'euthanasie car elle estimait que sa souffrance psychique était insupportable et incurable. Sa demande a été refusée par deux médecins qui ont jugé qu'elle ne remplissait pas les conditions légales pour bénéficier de l'euthanasie.

Tine Nys a alors cherché un troisième médecin, qui a finalement accepté de pratiquer l'euthanasie en avril 2010. Cependant, la famille de Tine Nys a porté plainte contre ce médecin, affirmant que l'euthanasie avait été mal pratiquée. Tine Nys luttait également contre des addictions, entre-autre à une drogue dure, et il n'est pas clair si elle était sobre au moment de l'euthanasie.

Le procès a porté sur la question de savoir si les médecins impliqués avaient correctement évalué l'état de santé mentale de Tine Nys avant de pratiquer l'euthanasie. Selon la loi belge, l'euthanasie n'est autorisée que dans des cas où la souffrance est considérée comme insupportable et incurable, et où le patient est capable de donner son consentement éclairé. Les procureurs ont accusé les médecins de ne pas avoir respecté ces critères et ont affirmé que Tine Nys n'avait pas été suffisamment évaluée avant l'euthanasie.

Les médecins impliqués ont été acquittés des accusations d'homicide involontaire, mais ont été reconnus coupables de violation de la loi sur l'euthanasie. Ils ont été condamnés à des amendes symboliques de 1 euro chacun.

Âgée de seulement 23 ans, Shanti De Corte, a décidé de recourir à l'euthanasie, après un long parcours thérapeutique et hospitalier pour tenter de se remettre de l'attentat survenu sous ses yeux dans le hall des départs de l'aéroport de Bruxelles . La Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie explique que la loi a bien été respectée et que la « jeune fille était dans une souffrance psychique telle que sa demande a été acceptée ».

Après le traumatisme, Shanti est suivie par un psychologue et internée dans un hôpital psychiatrique. Elle connaît déjà ces lieux puisqu'avant les attentats de Bruxelles, elle y avait déjà séjourné à plusieurs reprises.

Victime d'une tentative d'agression sexuelle par un patient de l'hôpital où elle est internée, de sera la goute d'eau qui la conduiront à une tentative de suicide en 2020 avant d'enchaîner « plusieurs demandes d'euthanasie pour souffrance psychique inaltérable », toutes refusées.

C'est en avril 2022 que Shanti dépose une nouvelle « demande d'euthanasie pour souffrance psychiatrique irrévocable ». Une demande finalement acceptée avant sa mise en œuvre début mai.

Cette euthanasie fait débat également, puisque Shanti n'a pas accepté toutes les solutions psychiatriques qui s'offraient à elle. Le timing et la rapidité de la dernière demande et la mise en œuvre porte également au débat.

Le dernier euthanasie pour des raisons psychiatrique plus médiatisé est celui de Geneviève Lhermitte. Le 28 février 2007, cette mère au foyer sans aucun antécédent judiciaire, avait assommé puis égorgé son fils et ses quatre filles, âgés de trois à 14 ans. Elle tenta ensuite de se suicider. 3 ans avant son geste elle fut déjà hospitalisée pour dépression et suivie par un psychiatre.

Elle avait été condamnée en 2008 par la cour d'assises de Nivelles à la réclusion à perpétuité. Elle avait ensuite bénéficié d'une libération conditionnelle pour bénéficier d'un suivi psychiatrique. 16 ans après le meurtre de ses enfants, le 28 février 2023, dans un « geste-symbole vis-à-vis de ses enfants » elle a été euthanasiée.

A l'issue du procès Tine Nys, le Frère René Stockman, spécialiste en soins psychiatriques et supérieur général de la congrégation des frères de la Charité, s'exprimait dans La Libre Belgique : « Ma principale préoccupation reste donc la question de l'euthanasie pour souffrances psychologiques sans perspective. Je crains que cette piste de l'euthanasie évolue et soit considérée à l'avenir comme une thérapie alternative dans les soins de santé mentale. Il me semble que nous sommes sur une pente glissante aux conséquences très dangereuses, notamment pour les plus faibles de notre société.

Je considère que la médecine doit toujours viser la guérison, et que, si celle-ci n'est plus possible, sa tâche est de soulager la douleur et la souffrance - après tout, nous ne sommes pas non plus en faveur de l'acharnement thérapeutique. Ceci vaut pour la médecine somatique et psychiatrique. »

Les Jeunes Pour la Vie n'ont que vos dons pour continuer à défendre la vie !

IBAN : BE35 0882 1425 7837

Bonne lecture !

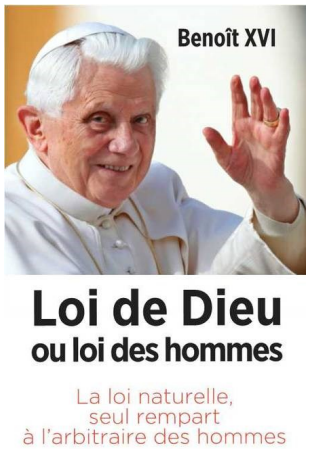

L'adieu récent au grand défenseur de la vie, de toute vie, Benoît XVI est une bonne raison de relire ses textes et livres, tous d'une si grande richesse et sagesse.

De plus en plus de lois humaines semblent aller à l'encontre même de la dignité humaine, votées le plus souvent sous la pression de lobbies ou d'idéologies qui cherchent à défendre les intérêts d'une minorité. Les lois humaines peuvent-elles être le seul fruit d'un consensus humain ou législatif ? L'agir humain peut-il avoir comme seul critère ma liberté absolue ?

Dans nos sociétés occidentales, l'homme semble se définir de plus en plus comme le seul critère de son agir, en excluant Dieu et en bafouant la nature humaine. Benoit XVI rappelle la nécessité vitale, source de joie et de bonheur, de la loi naturelle qui n'est autre que la loi de Dieu inscrite dans le coeur humain, et qui guide la conscience humaine.
"Chacun de nous est voulu, chacun est aimé, chacun est nécessaire." - Benoît XVI

Une réflexion incontournable sur les soins palliatifs pour éclairer les débats actuels sur la fin de vie.

Parce qu'il a toujours été difficile de faire leur juste place aux mourants, ce livre retrace l'histoire des soins palliatifs, de leur références éthiques et religieuses. Il rappelle la médecine à ses obligations d'origine et la science à sa modestie au nom du formidable trésor d'humanité qui se dévoile dans l'accompagnement des mourants. Un livre essentiel pour que tous puissent prendre part à la défense et la promotion des soins palliatifs comme une des plus belles preuves de fraternité.

Jean-Frédéric Poisson, très actif dans le débat politique sur la fin de vie, titulaire d'un doctorat de philosophie sur la bioéthique et d'un master en droit social, signe ici un essai clair et grand public pour comprendre et découvrir le sens et la valeur des soins palliatifs pour notre société.

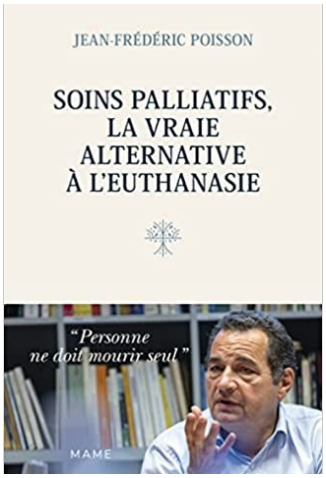

Défi majeur pour notre société, la solitude impacte particulièrement les jeunes et les personnes handicapées. Et si le fait de partager cette solitude pouvait tout changer ?
C'est l'expérience passionnante que nous livre Laurent de Cherisey qui, à la suite de l'accident de sa soeur Cécile, a cofondé vingt-cinq maisons partagées entre personnes handicapées et jeunes valides.

Inspiré par les « Passeurs d'espoir » rencontrés aux quatre coins de la planète, il témoigne de cette innovation sociale : souvent présentés comme « les vraies maisons des intouchables » (en référence au film Intouchables), ces lieux de vie ont contribué au développement de l'habitat inclusif en France.
L'association Simon de Cyrène réunit des milliers de personnes qui s'engagent pour construire une société fondée sur la solidarité et le partage. Laurent de Cherisey s'en fait ici le porte-parole. Un témoignage d'espérance qui invite chacun de nous à devenir acteur du monde à venir.

Envie de lire ces livres mais vous ne savez pas les commander? Nous pouvons le faire pour vous.
Vous désirez les emprunter? Contactez-nous!

Besoin de bénévoles !! Assistante sociale, médecin, infirmière,… avec la récession économique qui arrive à grand pas, nous avons plus que jamais besoin d'aide et de vos dons pour accueillir des femmes et familles en difficulté! Votre aide peut sauver une vie !

Les Jeunes Pour la Vie n'ont que vos dons pour continuer à défendre la vie !

IBAN : BE35 0882 1425 7837